Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260423-2026_04_035-DE

MAIRIE de NOSTANG

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du JEUDI 23 AVRIL 2026

Nombre de membres			
Afférents	Représentés	Présents	Nombre de votants
19	1	18	19

Date de la convocation : 17/03/2026
Date d'affichage : 09/04/2026

VOTE
A la majorité
Pour : 19
Contre :
Abstention :

Secrétaire de séance : BLAYO Jean-Marie

L'an deux mille vingt-six, le vingt-trois avril à dix neuf heures le Conseil Municipal de la Commune de NOSTANG, dûment convoqué le dix avril 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GOURDEN, Maire.

Présents : GOURDEN Jean-Pierre, AMAND Erik, ANDRÉ Hervé, BLAYO Jean-Marie, BROQUARD Ghislaine, DUPLESSIS SAINT REQUIER Fabien, HALLOIN Sandrine, KOWAL Lucie, LE BELLOUR Julien, LE BIHAN Anne-Françoise, LE FRAPPER Mélinda, LE GUEN Sarah, LE GULUDEC Antoine, LOEZIC Pierre-Alain, MACKOWIAK Hélène, THOMAS Véronique, THOMAS Anne-Laure, TRECANT François.
Absents excusés 1 : GUYONVARCH David, pouvoir à LE GULUDEC Antoine
Application des dispositions de l'article L.2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 relative à la partie législative du Code Général des Collectivités Territoriales).

Absents *(sans pouvoir)* :

D-2026-04-035

REVISION DE LA FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Monsieur le Maire fait lecture du bordereau suivant :

Suite au vote du 26 mars dernier des taux des indemnités des élus et au regard de l'évolution et la répartition des missions confiées au 4ème adjoint et au conseiller délégué en charge des missions de la communication et vie associatives, il est proposé de réviser les indemnités de ces deux élus afin de mieux les adapter à la réalité de la charge de travail et des responsabilités exercées.

Cette proposition vise à garantir une cohérence et une équité dans la répartition des indemnités.

Pour rappel l'enveloppe globale est de 6683,71 €

BAREME DE CALCUL DES INDEMNITES DES ELUS
Pour les communes de 1000 à 3499 habitants
Sur la base de l'indice brut (1027) au 1er janvier 2026

Base mensuelle au 1er janvier 2026	Taux maximum	Montant mensuel maximum	Nombres	Crédit global
4 110.52 € (indice brut 1027)	55.7 %	2289.56 €	X1	2 289.56 €
4 110.52 €	21.38 %	878.83 €	X5	4 394.15 €
				Total : **6 683.71 €***

* tous les montants indiqués sont bruts

Vu l'avis favorable de la Commission finances en date du 8 avril 2026 ;

Il est proposé au Conseil municipal pour rééquilibre au regard des responsabilité exercées une réévaluation des taux des indemnités.

Rappel vote des taux avant révision :
Maire : 47.50 % / Adjoint (4ème) : 8.48 % / Conseillère déléguée Mme HALLOIN : 8.48 %

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260423-2026_04_035-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-04-035 (2/4)

REVISION DE LA FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

Révision (en rouge) selon le tableau ci-après :

	% indice brut terminal
Maire	41.36
1ere adjointe	16.96
2ème adjoint	16.96
3ème adjointe	16.96
4ème adjoint	11.55
5ème adjointe	16.96
1ère Conseillère municipale déléguée	11.55
2ème Conseillère municipale déléguée	6.15
3ème Conseiller municipal délégué	6.15
Conseillers municipaux au nombre de 10	1.80

	Maximum mensuel		Indemnités mensuelles proposées	
	% indice brut terminal	Montant brut	% indice brut terminal	Montant brut
Maire - Monsieur Jean-Pierre GOURDEN	55.7	2 289.56 €	41.36	1700.11 €
1ère adjointe - Madame Anne-Françoise LE BIHAN	21.38	878.83 €	16.96	697.14 €
2ème adjoint - Monsieur Pierre-Alain LOEZIC	21.38	878.83 €	16.96	697.14 €
3ème adjoint - Madame Véronique THOMAS	21.38	878.83 €	16.96	697.14 €
4ème adjointe - Monsieur David GUYONVARCH	21.38	878.83 €	11.55	474.77 €
5ème adjoint - Madame Ghislaine BROQUARD	21.38	878.83 €	16.96	697.14 €
Madame Sandrine HALLOIN - Conseillère déléguée	Répartition dans l'enveloppe indemnitaire		11.55	474.77 €
Madame Hélène MACKOWIAK - Conseillère déléguée	Répartition dans l'enveloppe indemnitaire		6.15	252.80 €
Monsieur Julien LE BELLOUR - Conseiller délégué	Répartition dans l'enveloppe indemnitaire		6.15	252.80 €

Seules les indemnités du 4ème adjoint, Monsieur GUYONVARCH et du Conseiller Délégué Madame Sandrine HALLOIN font l'objet d'une révision par l'augmentation du taux et afin de respecter l'enveloppe globale l'indemnité du maire est révisée à la baisse.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal Décide :

Article 1er - Décide de fixer la révision des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions du maire, du quatrième adjoint, et d'un conseiller délégué comme suit :

- *L'indemnité de fonction du **maire** **est égale à 41.36 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;***
  soit 1700,11 € brut

- *L'indemnité de fonction des adjoints :*

Du 1er adjoint est égale à 16.96 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
Du 2ème adjoint est égale à 16.96 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
Du 3ème adjoint est égale à 16.96 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Du 4ème adjoint est égale à 11.55 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Du 5ème adjoint est égale à 16.96 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260423-2026_04_035-DE

MAIRIE de NOSTANG

D-2026-04-035 (3/4)

REVISION DE LA FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

- *L'indemnité de fonction des Conseillers délégués*

Du 1er conseiller délégué avec délégation de fonctions par arrêté du 27 mars 2026, est égale à 11.55 % de l'indice brut de la fonction publique ;

Du 2ème conseiller délégué avec délégation de fonctions par arrêté du 27 mars 2026, est Egale à 6.15% de l'indice brut de la fonction publique ;

Du 3ème conseiller délégué avec délégation de fonctions par arrêté du 27 mars 2026, est égale à 6.15 % de l'indice brut de la fonction publique ;

- *L'indemnité de l'ensemble des conseillers municipaux sans délégation de fonctions, est égale à 1.80 % de l'indice brut de la fonction publique ;*

Article 2. - Décide, avec effet au 22 mars 2026 de l'installation du maire et de ses adjoints
Décide, avec effet du 27 mars relatif à la délégation de fonction pour les conseillers délégués
Décide que les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Article 3. - Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 012 sous-chapitre 65311 du budget communal.

Article 4. - Un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal est annexé à la présente délibération en application du L. 2123-20-1 du code général des collectivités territoriales.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

***Adopte à** l'unanimité des membres présents ou représentés*

Par 19 voix Pour,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Secrétaire de séance, **Le Maire,**

Jean-Marie BLAYO **Jean-Pierre GOURDEN**

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Nostang, le 23 avril 2026
Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication.

MAIRIE DE NOSTANG (MORBIHAN)

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 056-215601485-20260423-2026_04_035-DE

MAIRIE de NOSTANG

ANNEXE A LA DELIBERATION D-2026-04-035 PORTANT REVISION DE LA FIXATION DES INDEMNITES DES ELUS

	Maximum mensuel		Indemnités mensuelles proposées	
	% indice brut terminal	Montant brut	% indice brut terminal	Montant brut
Maire - Monsieur Jean-Pierre GOURDEN	55.7	2 289.56 €	41.36	1700.11 €
1ère adjointe - Madame Anne-Françoise LE BIHAN	21.38	878.83 €	16.96	697.14 €
2ème adjoint - Monsieur Pierre-Alain LOEZIC	21.38	878.83 €	16.96	697.14 €
3ème adjoint - Madame Véronique THOMAS	21.38	878.83 €	16.96	697.14 €
4ème adjointe - Monsieur David GUYONVARCH	21.38	878.83 €	11.55	474.77 €
5ème adjoint - Madame Ghislaine BROQUARD	21.38	878.83 €	16.96	697.14 €
Madame Sandrine HALLOIN - Conseillère déléguée	Répartition dans l'enveloppe indemnitaire		11.55	474.77 €
Madame Hélène MACKOWIAK - Conseillère déléguée	Répartition dans l'enveloppe indemnitaire		6.15	252.80 €
Monsieur Julien LE BELLOUR - Conseiller délégué	Répartition dans l'enveloppe indemnitaire		6.15	252.80 €
Monsieur AMAND Erik - Conseiller municipal	Répartition dans l'enveloppe indemnitaire		1.80	73.99 €
Monsieur ANDRÉ Hervé - Conseiller municipal			1.80	73.99 €
Monsieur BLAYO Jean-Marie - Conseiller municipal			1.80	73.99 €
Monsieur DUPLESSIS Fabien - Conseiller municipal			1.80	73.99 €
Madame KOWAL Lucie - Conseillère municipale			1.80	73.99 €
Madame LE FRAPPER Mélinda - Conseillère municipale			1.80	73.99 €
Madame LE GUEN Sarah - Conseillère municipale			1.80	73.99 €
Monsieur LE GULUDEC Antoine - Conseiller municipal			1.80	73.99 €
Madame THOMAS Anne-Laure - Conseillère municipale			1.80	73.99 €
Monsieur TRECANT François – Conseiller municipal			1.80	73.99 €
TOTAL	**6 683.71 €**		**6 683.70 €**	